



**EXTRAIT DU REGISTRE**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016

**DES** Publication : 26/01/2016

**VILLE DU BOUSCAT**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 9 :**

POLITIQUE DE LA VILLE - POSTE  
ADULTE - RELAIS SUR LE QUARTIER  
INTERCOMMUNAL « CHAMP DE  
COURSES » - PARTICIPATION AU  
FINANCEMENT

**Séance ordinaire du 19 Janvier 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Janvier 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 27**

**Absent : 0**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Maël FETOUH, Pierre CATARD, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI ( à MME DUPIN), Géraldine AUDEBERT (à MME MONIER), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Bernadette HIRSCHWEIL (à M. MARC), Sébastien LABAT (à M. BLADOU), Gloria QUETGLAS (à M. FETOUH), Grégoire REYDIT (à MME FOSSE), Pascal BROQUAIRE (à MME LAYAN)

**Absent :**

**Secrétaire :** Philippe FARGEON

**DOSSIER N°9 :        POLITIQUE DE LA VILLE – POSTE ADULTE - RELAIS SUR LE  
QUARTIER INTERCOMMUNAL « CHAMP DE COURSES » -  
PARTICIPATION AU FINANCEMENT**

RAPPORTEUR : Odile LECLAIRE

Dans le cadre de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoyant la révision de la géographie prioritaire, le quartier Lyautey-Champ de Courses, initialement classé en Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été renouvelé en quartier prioritaire sur un secteur étendu à deux résidences de la ville d'Eysines. Ainsi, a été défini un quartier prioritaire intercommunal, dénommé Champ de Courses, comptabilisant 1041 habitants et intégrant les résidences Lyautey et Champ de Courses pour la ville du Bouscat, les Cottages et Champ de Courses pour la ville d'Eysines.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions prévues à la convention intercommunale du contrat de ville, présentée à l'assemblée le 13 octobre dernier, l'Etat a réservé un avis favorable à la demande de financement d'un poste d'adulte - relais formulée par l'association LABCDEFG, Espace de Vie Sociale, en vue d'optimiser la mission de médiation assurée par l'association et de faciliter le lien habitants-institutions.

Les missions de ce poste sont définies ainsi qu'il suit :

- tenue de permanences à l'Espace Municipal Hippodrome en vue de favoriser : accueil, écoute, information, orientation des personnes, mise en relation avec les institutions locales bouscataises et eysinaises, aide à l'accomplissement de démarches administratives...
- participation à la médiation locative, gestion de conflits de voisinage en lien avec les bailleurs sociaux Gironde Habitat et Domofrance,
- présence de proximité dans les résidences, espaces collectifs pour une veille civique et préventive,
- relais d'informations des actions menées sur les deux communes et par les différents partenaires,
- implication dans les activités de l'association LABCDEFG, visant notamment à mobiliser les habitants,
- participation à l'animation du Conseil Citoyen Intercommunal.

Le coût annuel du poste s'élève à 26 426 € au 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'Etat le finance dans le cadre d'une convention spécifique d'une durée de trois années à hauteur de 17 926 € par an. Il a été envisagé dans le cadre de l'avis formulé auprès des services de l'Etat, que le solde annuel de 8 500 € soit pris en charge par les deux villes, au prorata de leur nombre respectif d'habitants dans le quartier intercommunal. Ainsi, Le Bouscat prendrait en charge 2/3 du solde à financer, soit 5 700 €, correspondant à 711 habitants, Eysines prendrait en charge 1/3, soit 2 800 €, correspondant à 330 habitants.

A noter que le recrutement de l'adulte - relais par l'association LABCDEFG est en cours et que les financeurs participent à la sélection.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L 5134-100 à 109, D 5134-145 à D5134-160 du Code du Travail,

**VU** la convention cadre du contrat de ville métropolitain, telle qu'issue de la délibération du 7 juillet 2015,

**VU** la convention territoriale du quartier intercommunal du Champ de Courses pour les années 2015-2020, telle qu'issue de la délibération du 13 octobre 2015,

**VU** l'avis favorable formulé par la commission préfectorale du 15 décembre 2015, pour le financement du poste d'adulte – relais sur le territoire intercommunal du Champ de Courses,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Eysines du 10 décembre 2015, relative au financement du poste,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**35 voix POUR**

**Article 1 :** Approuve la participation de la ville du BOUSCAT au poste d'adulte-relais accordé à l'association ABCDEFG, à hauteur de 5 700 € pour l'année 2016,

**Article 2 :** Autorise le versement dudit montant à l'association ABCDEFG,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier,

**Article 4 :** Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 65 du budget de l'exercice.

Fait et délibéré le 19 Janvier 2016

LE MAIRE,



Patrick BOBET

